Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
SMAD
La Neuveville - Plateau de Diesse

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire
Mardi 21 juin 2022 à 19h00
Salle de paroisse
Route de Prêles 11, 2517 Diesse

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 28 octobre 2021
3. Rapports d'activités
4. Démissions – Nominations
5. Finances
6. Approbation
7. Cotisation annuelle 2023
8. Divers

La séance sera suivie par un exposé de M. Gérard Bonvallat sur le thème :

"Les prestations de Pro Senectute"

La Neuveville, juin 2022

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants. Une verrée sera offerte à la suite de la séance. Merci de votre présence.

Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous ; téléphone : 032 751 40 61

PAROISSE CATHOLIQUE
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE
Rue des Mornets 15
2520 La Neuveville

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE DE PAROISSE

LE 20 JUIN 2022
à 20h00 à la salle de paroisse

Ordre du jour :

1) Méditation
2) Nomination des scrutateurs
3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 18.11.2021
4) Comptes 2021, rapport organe de révision
5) Mandat présidence 2025 - 2029
6) Postes vacants : Délégué du Synode + Délégué représentant des paroisses du Jura Bernois
7) Rapport d'activités du groupe missionnaire
8) Informations de l'équipe pastorale
9) Rapport de la Présidente du Conseil de paroisse
10) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse
Jean-Pierre Latscha

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal
3 juin 2022

FELICITATIONS AU FC LA NEUVEVILLE-LAMBOING

Le Conseil municipal tient à féliciter les joueurs et entraîneurs du FC La Neuveville-Lamboing (FCLNL) pour la promotion de leur équipe phare en 2ème ligue. Une victoire écrasante 4 à 0 face à Orpond ne laisse plus de doute quant au fait que la formation du FCLNL mérite pleinement sa place dans la cour des "plus grands"! Où s'arrêtera donc cette ascension ? L'Exécutif communal vous adresse ses vœux les meilleurs de plein succès et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle aventure qui vous attend.

LA CHARTE DES JARDINS

La Municipalité de La Neuveville a désormais signé la Charte des Jardins et l'applique, dans la mesure du possible, dans ses espaces verts afin de préserver la biodiversité.

La Charte des Jardins regroupe 10 bonnes pratiques (portant sur la tonte, l'éclairage, les pesticides, les plantes envahissantes et autres) à mettre en œuvre dans vos espaces verts. Nous vous encourageons vous aussi à faire ce pas. Les inscriptions sont gratuites et faites grâce au coupon ci-dessous ou en ligne sur le site de la Charte. Par ailleurs, le parti des Vert·e·s La Neuveville offre aux 30 premiers inscrits via le coupon ci-dessous, la plaquette de la Charte des Jardins.

Informations et inscriptions :

ou sur https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins

Coupon d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Téléphone : .....

A retourner à :
Département des Loisirs
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM)
Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

INSCRIPTION MILITAIRE DE LA CLASSE D'ÂGE 2005

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2005 seront intégrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre "recensement et informations" concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, Agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville e-mail:

jurabernois.ossm@be.ch

Téléphone: 031 635 49 50

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE
Romain Sunier

USINESONORE 2022

La 8e édition d'Usinesonore revient cette année au Pré de la Tour à La Neuveville. Pour cela, la municipalité aura besoin de l'intégralité de la place de parc durant toute la manifestation, soit du 2 au 21 juin 2022 (montage et démontage compris).

L'accès au parking du Pré de la Tour par le parking du Vichon sera fermé depuis le 1er juin 2022. Les automobilistes sont priés de repartir par la rue du Lac.

Des panneaux d'interdiction de stationner seront placés sur toute la place deux semaines avant la manifestation pour information (à l'identique de ce qui est fait pour l'hivernage des bateaux).

Les véhicules qui seraient encore parqués sur la place jeudi matin 2 juin 2022 seront déplacés.

Nous vous prions donc de bien vouloir stationner vos voitures, par ex : au chemin des Vergers, parking du Vichon, place de la Gare.

Merci de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

4 juin, 18 juin

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 23 juin 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

ordre du jour

1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale
a) Promesse solennelle de M. Pierre Petignat, Président élu de l'Assemblée communale

2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

5. Présentation des comptes communaux 2021
a) Introduction

6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Présentation des arrêtés de compte
c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
e) Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

7. Approbation du Règlement de la crèche communale
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement de la crèche communale

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée et de deux nouveaux collaborateurs
a) Promesse solennelle de M. René Bourquin, Vice-président élu de l'Assemblée
b) Promesse solennelle de Mme Mélanie Kiener, Secrétariat
c) Promesse solennelle de M. Yann Schütz, Voirie

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

Informations :
Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 20 mai 2022

LE SAGEX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE

Nous vous rappelons que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27, soit du :

13 juin au 8 juillet 2019

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous,** puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale.
Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2022

Nom / Prénom : .....

.....

Rue : .....

.....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh
BT .....kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL).
Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :
http://www.leplateaudediesse.ch
au "service client" en utilisant le bouton

Service Électrique de Lamboing

Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

NUISANCES SONORES TRAVAUX DOMESTIQUES ET DE JARDINAGE

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24
[1] Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50
[1] Entre 19 h 00 et 07 h 00, ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54
[1] A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

[2] Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22 h 00 et 06 h 00 et entre 12 h 00 et 13 h 00.

[3] Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18 h 00 au lundi matin 07 h 00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

TAXE DE CHIENS 2022

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens **âgés de plus de trois mois au 1er août 2022** sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 17 juin 2022** au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :
- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous
au no de tél. 031 635 40 00
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport

---

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

BALADE HISTORIQUE
Village de Diesse

Samedi 11 juin 2022 de 9h00 à 13h00

A la découverte de l'ancien village de Diesse

Visites, explications et anecdotes
racontées par Monsieur Marcel Guillaume
enfant du village

Apéro en fin de balade Chants
par Eliane Geiser de Diesse

Rendez-vous : parking de l'Eglise de Diesse à 9h

Prix : Fr. 20.- (gratuit pour les enfants) y compris, en souvenir, une petite brochure élaborée par le GAD et Richard Tucker

Inscription : jusqu'au 4 juin 2022 chez Nicole Lecomte 079 287 49 86 / lecomteny@bluewin.ch
Paiement : Groupe Animation Diesse 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cette balade

---

REMERCIEMENTS AUX DAMES DU GROUPE DES AÎNÉS

Par ces quelques lignes, le Conseil communal tient à remercier sincèrement les dames du Groupe des aînés de leur engagement très actif dans le soutien à nos anciens.

En effet, depuis le début de cette année, elles ont organisé plusieurs animations pour les seniors ainsi que la cérémonie des jubilaires.

Cet engagement est précieux et le Conseil communal tient à les remercier chaleureusement de leurs diverses activités proposées.

Prêles, le 3 juin 2022

Le Conseil communal

C'EST REPARTI …

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN APRES-MIDI LOTO
ENSEMBLE VENEZ JOUER, RIRE
ET VOUS DIVERTIR

Le mercredi 17 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la Maison de Paroisse de Diesse.

Collation et boissons.

PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS

Mercredi 22 juin 2022

Pique-nique au stand de tir de Prêles

Le rendez-vous est fixé à 11h30. **Il n'est pas nécessaire d'apporter la viande, le repas étant organisé et offert.**

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au mercredi 15 juin 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **au service de transport de la Croix-Rouge (** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

✂----------

Pique-nique du 22 juin 2022, au stand de tir de Prêles

Nom : .....

Prénom: .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON ❍ OUI ❍

Ouvert aux personnes retraitées
(64 ans pour les dames, 65 ans pour les hommes)
Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 15 juin 2022

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 2312, au lieu-dit : "Rte de Châtillon", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / CATT, renforcement de la fondation, remplacement et ajout de nouvelles antennes.

Modification : ajustement du renforcement de la fondation de l'installation de communication mobile.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2022.

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juin

Mercredi	8	8.00 h - 12.00 h
Samedis	11, 25	8.00 h - 12.00 h
Lundis	13, 20, 27	8.00 h - 12.00 h

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés,** aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construit sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

Avis de construction

Requérant : Saucy Caroline et Frischknecht Stefano, Impasse des Lutins 23, 2518 Nods

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Projet : Construction d'un poulailler et pose d'un bûcher existant sur RF 2542 du ban de Nods, Route de Chasseral, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.06.2022

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 4 juin de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES ÉCOLIERS

Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture !

Conseil communal

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais **ils sont toxiques.** Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

JOURNÉE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU PÉDESTRE NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 11 juin 2022. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers Nods – Chasseral et La Jeure Chasseral. La nature prend sa place également sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu d'éliminer de manière mécanique et manuelle les plantes parasites qui gagnent rapidement du terrain.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures pour ces travaux indispensables au maintien du réseau de chemins pédestres et de randonnée, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. Les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces tracés menant de Nods, Lignières à Chasseral sont invités à donner leur coup de cisaille !

Le rendez-vous est fixé pour le samedi 11 juin 2022 à 8 h 45 au Sud bâtiment communal (le Battoir).

La subsistance intermédiaire est organisée. Une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux vers 14 h. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods/ W.Su

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 13 juin 2022 à 20 heures
à l'église de Nods

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2021 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
3. Reconstitution d'un Conseil de paroisse - élections des membres
4. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Diesse

a) Rapport relatif aux travaux en cours
b) Approuver un crédit d'engagement brut de CHF 26'480 en vue du financement des travaux d'étude1

5. Discuter éventuellement adopter un crédit d'engagement de CHF 120'000 en vue de divers travaux de rénovation de l'immeuble de la cure, Rte de Diesse 3-5 (remplacement du chauffage, d'une partie des fenêtres et d'une porte d'entrée)
6. Informations du pasteur
7. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 21 juin au 11 juillet 2022.
Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly, administratrice.

Les administrateurs de la paroisse
Liliane Darioly Michel Walthert

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

[1] **De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.**

[2] De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

[3] Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

[4] Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

[5] Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

[1] **Les travaux et activités bruyantes,** qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical **sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

TUNNEL DE GLÉRESSE : NOUVEAU CONCEPT DE BUS DE LA RIVE NORD DU LAC DE BIENNE ET DU PLATEAU DE DIESSE

La consultation publique du nouveau concept de bus de la rive nord du lac de Bienne et du Plateau de Diesse se déroulera du 19 mai au 8 juillet 2022. Ce concept doit assurer la desserte en transports publics de la région après la mise en service du tunnel de Gléresse en 2026.

L'inauguration du tunnel ferroviaire à Gléresse en décembre 2026 entrainera la fermeture de la halte ferroviaire de ce village. La liaison ferroviaire directe de Gléresse est ainsi supprimée, de même que la liaison directe du Plateau de Diesse, via le funiculaire ("vinifuni"), avec le train. La conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois (CRT 1) a ainsi lancé une étude qui a notamment pour but de déterminer comment Gléresse et le Plateau de Diesse peuvent être reliés de manière optimale aux transports publics après 2026.

Dans le cadre de cette étude, différentes variantes de desserte ont été examinées et évaluées par un groupe d'accompagnement, composé de représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel, des communes concernées ainsi que des entreprises de transport et autres organisations faisant partie du périmètre du projet. La variante retenue prévoit deux lignes de bus séparées : une ligne qui dessert nouvellement la rive du lac (Douanne-Bipschal-Gléresse-Chavannes-La Neuveville-Le Landeron- Lignières-Nods) et une ligne qui relie directement le Plateau à la rive du lac (Nods-Diesse-Lamboing- Prêles-La Neuveville).

Le concept de bus proposé est une solution financièrement supportable qui maintient la qualité élevée de l'offre, tout en améliorant ponctuellement la desserte en transports publics et les correspondances entre bus et train. Le "vinifuni" continuera à jouer un rôle important dans la desserte du Plateau de Diesse.

La population et les communes concernées sont invitées à s'exprimer sur le concept de bus proposé lors de la consultation publique qui se déroulera du 19 mai au 8 juillet 2022. L'étude ainsi qu'un questionnaire sont disponibles sur les sites internet de Jura bernois.Bienne et seeland-biel-bienne.

A l'issue de la consultation publique, le concept de bus sera adapté au besoin puis adopté par le comité de la CRT 1 à l'automne 2022. La nouvelle offre de bus sera probablement mise en service en décembre 2026 en lien avec la suppression de la halte ferroviaire de Gléresse.

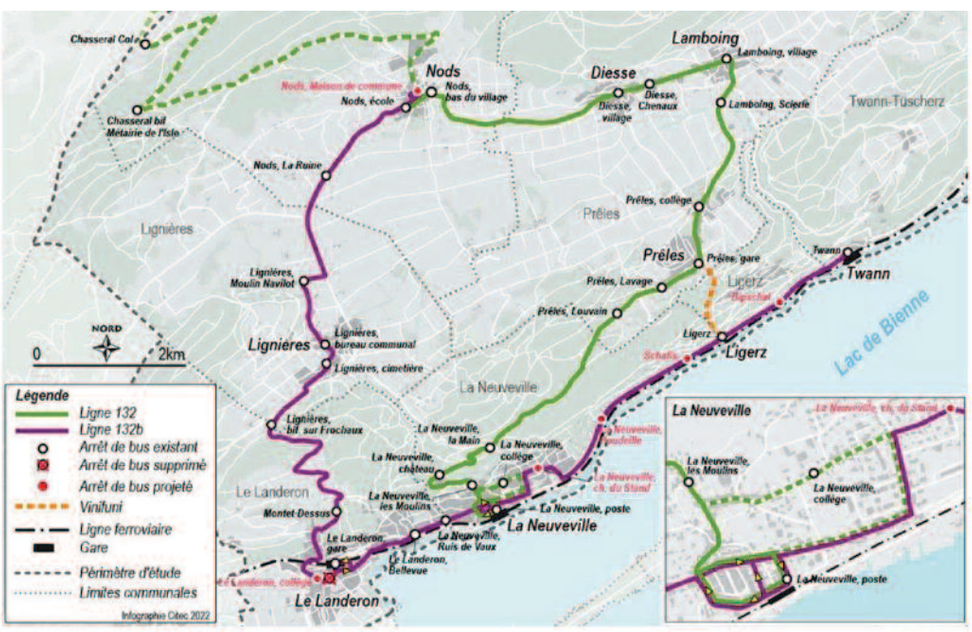

Figure 23 – Nouveau réseau TP proposé (spatialisation)

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 21 juin 2022 à 20.00 heures à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Promesse de Mme Véronique Aubry, nouvelle Conseillère communale

3. Comptes 2021
a. Présentation
b. Rapport de la fiduciaire
c. Approbation des comptes de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
d. Approbation des comptes du Collège de District
e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
f. Approbation des comptes communaux

4. Approbation des modifications du Règlement sur les émoluments
a. Présentation
b. Approbation

5. Election de la Présidence – remplacement de Mme Véronique Aubry

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods / FOD, 20.05.2022

CONSEIL COMMUNAL

PARTICIPATION PUBLIQUE

concernant le schéma d'offre pour la rive nord du lac de Bienne et le Plateau de Diesse après la suppression de la gare de Gléresse

Mesdames, Messieurs

L'inauguration du tunnel ferroviaire à Gléresse en décembre 2026 entrainera la fermeture de la halte ferroviaire de ce village. La liaison ferroviaire directe de Gléresse est ainsi supprimée, de même que la liaison directe du Plateau de Diesse, via le funiculaire ("vinifuni"), avec le train.

La conférence régionale des transports Bienne- Seeland-Jura bernois (CRT1) a elaborée conjointement avec les communes et entreprises de transport concernées un concept pour la desserte TP après la suppression de la gare de Gléresse et le soumet à une consultation publique.

Consultation publique jusqu'au 8 juillet 2022

Les documents pour la Consultation publique sont disponibles sur les sites internet de Jura bernois.Bienne et seeland.biel/bienne. Nous vous invitons de nous faire parvenir vos propositions et objections concernant le schéma d'offre d'ici au 8 juillet 2022. Veuillez utiliser, à cette fin, le questionnaire disponible sur Internet et nous le retourner sous forme électronique à laura.graziani@rvk-crt.ch.

Pour tout autre question, les co-secrétaires Thomas Berz (thomas.berz@rvk-crt.ch) et Fanny Farron (fanny.farron@rvk-crt.ch) se tiennent volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations,

Fanny Farron
Secrétariat Jura bernois

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

LUTTER CONTRE LES NÉOPHYTES ENVAHISSANTES PAR RESPECT POUR L'ENVIRONNEMENT

Les néophytes ("nouvelles plantes") sont des plantes non-indigènes introduites, volontairement ou non, sur le territoire européen depuis la découverte du « Nouveau Monde » vers 1492 et le début du commerce mondial. La plupart de ces espèces se sont bien intégrées dans notre environnement et font partie intégrante de la flore indigène.

Certaines de ces plantes peuvent proliférer par manque de facteurs régulateurs ; on les appelle alors les néophytes envahissantes. La population d'une néophyte envahissante commence à s'accroître exponen- tiellement aux dépens des espèces indigènes, menaçant la biodiversité. La plupart des néophytes enva- hissantes sont interdites.

Certaines espèces néophytes sont toxiques et provoquent des allergies. Elles peuvent aussi endommager les infrastructures et envahir les cultures. La lutte contre ces espèces est liée à d'importantes res- sources en personnel (arrachage à la main), l'utilisation de désherbants étant interdite, p. ex. au bord des routes. Les mesures doivent être prises de préférence avant la floraison et la maturation des graines et avant le fauchage. Les plantes, racines comprises, seront impérativement incinérées afin d'endiguer leur propagation.

De nombreuses néophytes proviennent de jardins privés, où elles ont été choisies comme arbustes ou plantes d'ornement. Les particuliers peuvent participer aux mesures de lutte en remplaçant les néo- phytes de leurs jardins par des plantes indigènes. Ils apporteront ainsi une contribution essentielle à la lutte contre la propagation des néophytes invasives. Vous trouverez de plus amples informations sur In- ternet sous www.weu.be.ch/fr > Thèmes > Environnement > Protection de la nature > Néobiotes, www.neophyt.ch (en allemand) ou encore www.infoflora.ch/fr. Vous pouvez aussi demander conseil dans la jardinerie de votre choix.

Luttons ensemble contre les néophytes : telle est notre devise pour protéger la nature et les paysages.

Nous vous montrons quelques exemples de néophytes envahissantes au verso. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions !

Meilleures salutations

Office des ponts et chaussées
Secteur environnement et sécurité

La vergerette avant la floraison

La vergerette en fleur

Le laurier-cerise

La renouée du Japon

La verge d'or

Le buddléia

Dossier électronique du patient : ouverture possible dès maintenant

Les habitantes et habitants du canton de Berne ont dès aujourd'hui la possibilité d'ouvrir un dossier électronique du patient. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration met à disposition trois services d'ouverture des dossiers dans le canton, en collaboration avec le prestataire xsana. Cette nouvelle prestation accélérera la mise en réseau dans le domaine des soins au niveau cantonal et elle améliorera la qualité de la prise en charge.

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil numérique d'informations sur la santé des patientes et des patients. Il permet de stocker des informations médicales que les professionnelles et professionnels de la santé autorisés peuvent également consulter à tout moment. Le DEP vise à améliorer la qualité des traitements et à accroître la sécurité pour les patientes et les patients. Pour la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), le DEP est un élément essentiel d'une prise en charge intégrée et proche du patient. Grâce au stockage centralisé des données de santé, les médecins traitants habilités accéderont par exemple plus aisément aux informations de base, ce qui permettra de gagner du temps (urgences, documents, résultats de test, données de base) et contribuera à limiter les coûts de la santé.

La SwissID, condition essentielle pour ouvrir un DEP

Une identité numérique SwissID est requise pour ouvrir un dossier électronique du patient. Il s'agit d'une sorte de carte d'identité numérique, comparable à celle utilisée pour accéder à l'e-banking. Les personnes qui n'en disposent pas encore peuvent d'ores et déjà en faire la demande avant d'ouvrir le dossier. La SwissID permettra de s'identifier de manière sûre afin d'accéder à ses données de santé dans le DEP.

Le dossier électronique du patient peut être ouvert sur place, dans l'un des trois services d'ouverture des dossiers mis en place à Berne, à Bienne et à Thoune. Dans un premier temps, le canton utilise à cet effet des services d'enregistrement existants de l'administration cantonale. Pour procéder à l'ouverture du dossier, il faut se munir des documents suivants : une carte d'identité ou un passeport valable (ainsi qu'un livret pour étranger pour les passeports étrangers), une attestation AVS ou une carte de la caisse-maladie; une attestation d'identité électronique vérifiée (SwissID) ou le formulaire de demande de SwissID imprimé. L'ouverture du DEP se fait uniquement sur rendez-vous.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le DEP, la procédure d'ouverture et la prise de rendez-vous sur la page www.be.ch/dep

---

Feu vert de la commission pour de grands projets routiers

Après un examen détaillé, la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Grand Conseil se prononce en faveur de la réalisation des projets d'assainissement routier de Berthoud-Oberburg-Hasle et d'Aarwangen. Ces deux grands projets franchissent ainsi une étape importante.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que la circulation routière pose problème à Aarwangen et dans la région de Berthoud. Les projets "Rund um Aarwangen" et "Emmentalwärts" (Berthoud-Oberburg-Hasle) ont pour but de diminuer les embouteillages ainsi que d'améliorer la qualité de la vie et la sécurité de la population. Il s'agit également de renforcer les deux régions et leur espace économique. Après avoir étudié le dossier en détail et s'être rendue sur les lieux, la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) conclut que les difficultés de circulation sont manifestes et qu'il est urgent d'y remédier. Il est important de délester les villages et de fluidifier la circulation pour les entreprises locales. Une majorité de la commission propose donc au Grand Conseil d'approuver les deux crédits demandés à cet effet, d'un montant de près de 98 millions de francs pour "Rund um Aarwangen" et d'un montant de quelque 314 millions de francs pour "Emmentalwärts".

Une minorité de la CIAT propose de renvoyer au Conseil-exécutif le projet d'assainissement d'Aarwangen ainsi que de repousser la réalisation du tunnel d'Oberburg et du contournement de Hasle, le temps de voir les effets des mesures prises à Berthoud. Elle demande également que le tracé du tronçon d'Oberburg soit revu pour mieux protéger l'alimentation en eau potable de Berthoud en cas de pollution des eaux. Pour améliorer la circulation routière à Aarwangen, elle privilégie une solution sans route de contournement car cette dernière porterait selon elle une atteinte massive à un paysage intact. La minorité souhaite en outre étudier si la construction et l'exploitation de la route de contournement sont compatibles avec les dispositions du nouvel article sur le climat dans la Constitution bernoise.

Exploitation de synergies à Bienne

La CIAT a examiné deux projets concernant des locaux scolaires à Bienne. En raison de leur âge, les bâtiments du Centre de formation professionnelle (CFP) de Bienne situés dans la rue du Wasen doivent être rénovés et leur aménagement doit être optimisé. Le Conseil-exécutif demande un crédit de six millions de francs pour l'étude du projet et l'appel d'offres. La CIAT propose au Grand Conseil d'approuver ce crédit d'engagement. Il est prévu de créer aux Champs-de-Boujean un ensemble de locaux scolaires de remplacement utilisables durablement. Ils devaient être accompagnés d'une halle de sport provisoire. Le crédit d'étude demandé pour ce projet s'élève à près de 4 millions de francs. La CIAT propose de réduire le crédit pour la halle de sport provisoire car entretemps la ville de Bienne a décidé, pour faire face à l'accroissement de ses besoins propres, de transformer en complexe sportif les trois halles de sport des Champs-de-Boujean. Pour la commission, une location coûtera moins cher que la réalisation d'une installation provisoire destinée à durer plusieurs années. L'affectation dite alternative aux Champs-de-Boujean servira de site de remplacement non seulement au CFP pendant les travaux de la rue du Wasen, mais aussi à d'autres écoles cantonales de Bienne dont les locaux doivent être entièrement rénovés ces prochaines années (site du Tilleul, chemin de la Ciblerie ; BFH/ES Bois, route de Soleure). La commission est convaincue qu'il y a des synergies à exploiter avec ces deux projets.

Assainissement de la caserne de Berne

La CIAT a également approuvé à une forte majorité le crédit de réalisation proposé pour l'assainissement des bâtiments cantonaux situés dans la caserne de Berne. Ces constructions ont été progressivement remises en état ces dernières années. Il faut aujourd'hui rénover leur infrastructure de distribution, devenue vétuste. L'enveloppe de quelque 19 millions de francs servira à assurer le bon fonctionnement des installations techniques du bâtiment ainsi que la sécurité des systèmes d'adduction. La CIAT demande cependant la mise en œuvre de deux mesures d'énergie : la commission souhaite notamment que la chaleur dégagée par le refroidissement des locaux abritant les serveurs puisse être réutilisée pour chauffer le bâtiment ou l'eau.

Les décisions définitives concernant ces affaires de crédit seront prises par le Grand Conseil lors de la session d'été.

Le bilinguisme cantonal renforcé durant cette législature

Formation, culture, économie, soins : le canton de Berne a continué de renforcer son bilinguisme dans de nombreux domaines malgré la pandémie. C'est ce qui ressort du rapport de la Chancellerie d'État, qui a analysé les 26 mesures de développement du bilinguisme initiées par le gouvernement cantonal en 2019.

Renforcer la place des Romands bernois

Le Conseil-exécutif a fait du développement du bilinguisme l'une des priorités politiques de cette législature. C'est donc avec satisfaction qu'il a pris connaissance du rapport sur le renforcement du bilinguisme cantonal. Les 26 mesures décidées en 2019 sur la base du rapport de la commission d'experts présidée par le conseiller aux États Hans Stöckli ont presque toutes pu être mises en œuvre malgré la pandémie de coronavirus.

Plus de 80 projets soutenus

Le budget cantonal alloué au développement du bilinguisme (600'000 francs au total pour la période 2020-2022), couplé aux subventions fédérales en faveur des cantons plurilingues (750'000 francs sur la même période), a notamment permis de soutenir plus de 80 projets dans les domaines de la formation, de la culture, de l'économie, des soins et des institutions. La visibilité du bilinguisme et la prise de conscience de ses atouts ont également pu être promus, comme l'a illustré récemment le stand BilinguismeBE à la BEA 2022. La Chancellerie d'État constate ainsi que le bilinguisme est multiple et bien vivant dans le canton, grâce aussi à l'apport de nombreux partenaires étroitement associés au projet, comme par exemple le Forum du bilinguisme, le Conseil du Jura bernois (CJB), le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et l'association BernBilingue. Le rapport 2022 servira de base de travail pour poursuivre les efforts en faveur du bilinguisme cantonal durant la nouvelle législature qui s'ouvre cette semaine.

Renforcer la place des Romands bernois

Depuis 2021, le développement du bilinguisme avance parallèlement, et de manière complémentaire, avec le projet Avenir Berne romande, qui vise à renforcer la place de population francophone afin qu'elle puisse s'épanouir dans son canton. Le gouvernement entend favoriser toujours plus la rencontre et la compréhension mutuelle, tout en maintenant voire en développant les structures existantes en faveur des francophones.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 3 juin
Culte dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
Dimanche 5 juin- Fête de la Pentecôte
10h, culte de baptêmes et de confirmation
John Ebbutt, pasteur, Sarah Holzmann, catéchète
Nous vous invitons à entourer les jeunes qui confirmeront: Camille Richard, Garance Chinchilla, Lucille Andrey, Lukas Sieber, Maxence Holzmann, Maxime Schlaepfer, Méline Morand, Priscilia Boegli, Simon Ebbutt. Bienvenue à tous pour cette matinée pleine de promesses !
Mardi 7 juin
20h, maison de paroisse, conférence : "Exit et soins palliatifs : quelles collaborations ?" Avec Jean-Jacques Bise, co-président Exit romandie et Grégoire Gremaud, médecin-chef à Monrepos, Entrée libre.
Mercredi 8 juin
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Jusqu'au 8 juillet, Serge Friedli de la Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette belle exposition ouverte tous les matins, sauf le mardi.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 5. Juni
10.15 Uhr, Kirche Twann: Pfingst-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Miriam Vaucher (Musik).
Pikettdienst
23. Mai bis 5. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
6. bis 19. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 5 juin, Pentecôte, à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse
Lundi 20 juin à 20.00 dans la grande salle sous l'église Notre-Dame de l'Assomption, Mornets 15, La Neuveville. Ordre du jour dans cette édition.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte de baptême et de confirmation
Dimanche 5 juin, 10h, à Diesse pour les jeunes du Plateau et à la Blanche Eglise pour les jeunes de La Neuveville. Voici les noms des catéchumènes du Plateau: Océane Carrel, Cléa Giauque, Viki Geiser, Alice Stauffer, Lauriane Joliquin, Chloé Carrel, Steve Huguelet, Lucien Sprunger, Caly et Guillaume Graf, Maxence Holzmann, Elie Willemin et Matteo Prinz. Service de voiture (voir ci-dessous)
Culte avec Choeur gospel
Dimanche 12 juin, 10h, culte de reconnaissance avec la participation du Choeur "Tuesday's gospel", de belles voix et une énergie communicative. Service de voiture (voir ci-dessous)
Course de la Solidarité
La 11ème édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 5 juin
Pentecôte, 10h, confirmation à Diesse et à La Neuveville. Nous aurons la joie d'entourer Alice Stauffer et Maxence Holzmann de Nods.
Mardi 7 juin
9h, lecture biblique et prières à la cure.
Dimanche 12 juin
10h, culte à Nods, Sainte-Cène.
Mardi 14 juin
De 14h à 17h, rencontre des aînés: programme surprise - rendez-vous à 14h00 sur le parking du Cheval Blanc. Partage, convivialité et goûter
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch